

Championnat Suisse Juniors 2026

27. Juni 2026

Organisation : Bowling Sektion Zürich

Lieu: Bowlinghalle BeSeCo, Rümikon

Participant: Tous les juniors jusqu'à 21 ans (Pas possible si la personne à 22 ans après le 30 juin 2026)

Date : Samedi 27 juin 2026

Catégorie: Catégorie U21 = Lorsque le junior fête ses 17 ans durant le saison
Catégorie U17 = Lorsque le junior fête ses 13 ans durant le saison
Catégorie U13 = Lorsque le junior fête ses 8 ans durant le saison
Les jeunes de la catégorie U17 ont la possibilité de concourir dans la catégorie U21. Ce choix doit être indiqué lors de l'inscription.

Inscription : Le président sportif de chaque section récolte les inscription et transmet à Tanya Cuva ou à Beat Grauwiler.
Tanya Cuva / sportpraesident@zurichbowling.ch ou
Beat Grauwiler / info@zurichbowling.ch

Frais d'entrée : 0 CHF Payé par Swiss Bowling

Qualification : Junior U21 + U17 disputent 8 parties en format américain, changement de piste toutes les deux parties.
Junior U13 disputent 6 parties en format américain, changement de piste après 3 parties et la pause de 30 minutes.
En cas d'égalité la plus petite différence entre les parties sera classé avant.

Finale: Les 4 premiers de la catégorie U21 et U17 seront qualifié pour le finale.
En format Steplader le 4ème contre le 3ème, le gagnant contre le 2ème etc....
Le vainqueur doit remporter deux parties contre le joueur ayant terminé premier.
Pas de Finale pour la catégorie U13.

Horaire de jeux: Samedi, 27 juin 2026

- 10h00 – 13h30 Qualification cat. U21-U17-U13 **Remise des prix juste après**
- 13h30 – 14h20 Pause
- 14h20 – 16h00 Finale cat. U21-U17
- 16h30 Remise des prix U21-U17

Tenue : Les joueurs doivent porter une tenue de bowling.

Le règlement de la Fédération suisse de bowling concernant la consommation de nicotine et d'alcool, l'utilisation de téléphones portables, de talc et/ou de produits de nettoyage liquides pour les boules s'applique pendant toute la durée de la compétition.

Le SPOKO veillera à l'application du règlement de la SB. Les cas non couverts par ce règlement seront tranchés par les organisateurs et, en dernier ressort, par le président des sports de la SB.